

**2.SO**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 859.858 Euros  
Siège social : 4 rue Jacques Daguerre  
92500 RUEIL MALMAISON  
898 567 292 RCS NANTERRE

---

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30 JUIN 2025**

---

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le 30 juin,  
A 16 heures,

Les associés de la SAS « 2.SO », Société par Actions Simplifiée au capital de 859.858 euros, divisé en 859 858 actions de 1 euro de nominal chacune se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sis 4 rue Jacques Daguerre, 92500 REUIL MALMAISON.

Monsieur Laurent Sohm préside la séance en sa qualité de représentant, personne physique, du président de la Société, à savoir la SAS « LINEA'S CONSULTING ».

Monsieur Thierry Soret est nommé secrétaire de séance.

Les associés présents à l'Assemblée reconnaissent expressément avoir été convoqués conformément à la loi.

L'assemblée étant en mesure de délibérer valablement, elle est déclarée régulièrement constituée.

Le président dépose devant l'assemblée :

- les statuts de la société,
- le texte des résolutions proposées.

Le président donne ensuite lecture aux associés du rapport de gestion exposant l'activité de la société pendant l'exercice considéré.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**Ordre du jour**

1. Nomination d'un commissaire au compte titulaire et suppléant ;
2. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

**PREMIERE RESOLUTION**

*Nomination d'un Commissaire aux comptes*

Au cours de l'exercice 2024, la société a fait l'acquisition directement de FINEO et indirectement de NEOFI.

La société est désormais tête de petit groupe et a l'obligation légale de nommer un commissaire aux comptes. Afin de respecter cette obligation nouvelle, les associés décident de nommer TOPALIAN et associés, représentée par Mme Amélie VINATIER, en qualité de commissaire aux comptes légal titulaire pour six exercices.

Madame Amélie Vinatier a indiqué par avance qu'elle accepterait, si elle était désignée, d'exercer les fonctions de commissaires aux comptes pour la Société et qu'elle n'est soumise à aucune incompatibilité ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

**DEUXIEME RESOLUTION**

*Délégation de pouvoirs*

L'Assemblée Générale,

Confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

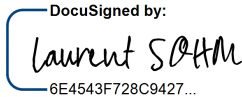
***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.***

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

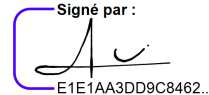
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

\*\*\*\*\*

DocuSigned by:  
  
6E4543F728C9427...

**Le Président de séance**

Laurent Sohm

Signé par :  
  
E1E1AA3DD9C8462...

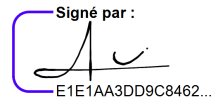
**FPCI RE-SOURCES 3**

Représentée par RE-SOURCES  
Capital, elle-même représentée par  
Monsieur Romain Rastel

DocuSigned by:  
  
3D0AE2D0D9C640B...

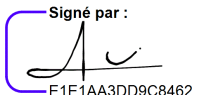
**Le Secrétaire**

Thierry Soret

Signé par :  
  
E1E1AA3DD9C8462...

**FPCI RE-SOURCES 4**

Représentée par RE-SOURCES Capital,  
elle-même représentée par  
Monsieur Romain Rastel

Signé par :  
  
E1E1AA3DD9C8462...

**FPCI Invest Grand Hainaut 2**

Représentée par RE-SOURCES Capital,  
elle-même représentée par  
Monsieur Romain Rastel